

**DELIBERATION****2024/19****VALIDATION DU CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE
AVESNOIS THIÉRACHE
PÉRIODE 2025/2027**

L'an deux mille vingt-quatre le dix octobre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Hirson, salle de réunion au site de Blangy, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 10 , Représentés : 2, Votants : 12

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, M. Patrick FEUILLET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Christelle MAES, M. Laurent MARLOT, M. Jean-Pierre PREVOT, M. Gilles QUEILLE et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : M. Mathieu CANON par M. Maurice DEMAUX et M. Thierry VERDAVAINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Vincent LAMOUREUX et Mme Katie LEFEVRE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Bernadette HEDIART.

La Loi NOTRe a défini le tourisme comme une compétence partagée entre la Région, les Départements et les intercommunalités des Hauts-de-France. Dans ce cadre d'organisation territoriale, la mise en place d'une politique de développement touristique efficace à l'échelle de la Région est liée à la capacité des collectivités à travailler ensemble sur le sujet.

Pour ce faire, la Région a engagé depuis 2017 une démarche de mise en convergence des territoires vers un objectif commun : le tourisme comme levier de développement économique et vecteur d'attractivité. Il s'agit de faire émerger des offres adaptées aux attentes des clientèles dans une logique de performance économique et d'attractivité globale.

En effet, si les territoires administratifs sont légitimes pour assurer le développement touristique et contribuer à son financement, ils n'ont pas toujours une réelle visibilité pour les visiteurs. Il est donc indispensable de travailler sur des logiques de territoires d'expériences en transcendant les limites administratives des collectivités. Cette approche doit permettre de rendre l'offre territoriale plus visible et lisible, de fluidifier le parcours du visiteur et donc d'optimiser l'expérience client et sa satisfaction et de transformer les territoires en destination touristique dotée des atouts nécessaires à leur attractivité.

"L'Avesnois Thiérache" se positionne comme une destination de tourisme vert et propose des activités de pleine nature, des randonnées en liberté et développe des services qualifiés en faveur du vélotourisme. Berceau du Maroilles AOP, la destination se caractérise par une identité rurale forte, une agriculture tournée principalement vers l'élevage, des hébergements à la campagne de très bonne qualité, répondant aux besoins des clientèles en couples, en familles ou entre amis. A ces principaux traits de l'offre touristique, s'ajoutent les visites et activités culturelles nombreuses avec des équipements d'envergure qui façonne la destination et rappelle son passé, ses industries et ses nombreux savoir-faire : MusVerre, Forum antique, Le Familistère de Guise, Fort de Leveau, villes fortifiées, églises fortifiées. Par ailleurs, les visites d'entreprises et le patrimoine industriel constituent de nouveaux leviers de développement.

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 002-200051118-20241010-19_2024-DE

Le projet de contrat de destination formalise, à l'échelle de la destination, un cadre de partenariat pour assurer le pilotage, l'animation et la mise en œuvre d'une démarche stratégique de développement touristique partagé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE le Contrat de Destination Touristique Avesnois Thiérache 2024/2027 tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE le Président à signer ledit contrat ainsi que d'éventuels avenants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

La Secrétaire de séance,



Olivier CAMBRAYE

Bernadette HEDIART

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le